



Ville de Niort  
CS 58755

79027 NIORT CEDEX

Direction des Ressources Humaines

UN(E) CHEF(FE) DE BRIGADE DE JOUR

Référence : V\_26\_C\_45

**DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA TRANQUILLITE  
PUBLIQUES ET DE LA PREVENTION DE LA  
DELINQUANCE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE**

## **Presentation :**

Créée en février 2023, la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publiques et de la Prévention de la Délinquance est chargée d'exécuter, dans la limite de ses attributions et sous l'autorité du Maire, les missions de prévention et de surveillance du bon ordre, de la sûreté, de la salubrité, de la sécurité et de la tranquillité publiques et de la prévention de la délinquance.

Le service de la Police Municipale est aujourd'hui engagée au service des Niortais du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 10h30 à 19h00. Cycle horaire par roulement hebdomadaire de 8h00 à 15h38 ou de 12h22 à 20h00.

Compte tenu des enjeux visant à renforcer la tranquillité et la sécurité publiques sur le territoire dans le cadre des pouvoirs de Police du Maire, le Conseil Municipal a entériné la création d'une brigade de nuit afin de compléter le dispositif en place, composée de 12 agents de police municipale dont le chef de service et son adjoint.

Le (la) chef(fe) de brigade est en charge du management, de l'organisation et de l'animation d'une brigade de policiers municipaux. Il (elle) exerce la fonction d'adjoint(e) opérationnel(le) du Chef(fe) de la Police Municipale. En tant que policier municipal, il (elle) assure l'flotage et la sécurisation de l'ensemble de l'espace public, mène une mission de prévention et de dissuasion et renseigne la population lors de sollicitations. Il (elle) participe à la résolution de problèmes de tranquillité publique portés à la connaissance du service, fait respecter les arrêtés municipaux, relève les infractions dans le domaine de compétence du policier municipal en fonction des instructions reçues et participe au bon déroulement des manifestations publiques.

Sous l'autorité du directeur de la Police Municipale, vous serez chargé(e) des missions suivantes :

## **Missions :**

- Animer et coordonner les équipes,
- Commander, coordonner et contrôler les interventions,
- Organiser des actions de prévention et/ou de dissuasion,
- Organiser, planifier et coordonner des événements en lien avec son secteur d'intervention,
- Participer à la définition et à la mise en oeuvre des orientations stratégiques dans son secteur d'intervention,
- Participer à la sécurisation et au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies,
- Relever des infractions,
- Veiller et assurer la prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et/ou de la salubrité publique,
- Suppléer en cas d'absence.

Ce poste est soumis :

- au port de l'uniforme,
- à l'agrément du Procureur de la République,
- à l'assermentation devant le juge du Tribunal Judiciaire,
- à autorisation préfectorale pour le port d'armes,
- à des horaires fixes
- astreinte extraction judiciaire,
- à des horaires irréguliers avec amplitude variable (soirées, week-end, jours fériés) en fonction des événements exceptionnels (cérémonies, manifestations sportives et culturelles, ...)

Dotation en équipements :

- Gilet pare-balles, Gilet haute visibilité, Uniforme

Dotation en armement :

- Catégories B1er, B3ème, B6ème, B8ème, D2ème

## Profil :

---

- Expérience sur pose similaire appréciée,
- Qualités relationnelles (qualités d'écoute, de dialogue, réactivité, d'esprit d'analyse),
- Bonnes connaissances du domaine d'activité du Policier Municipal dans le cadre légal (pouvoirs de police du Maire) et le respect de la déontologie,
- Goût du travail en équipe,
- Piloter, suivre et contrôler les activités des agents,
- Savoir prioriser les demandes,
- Techniques d'animation et pilotage des équipes,
- Rédiger des notices, instructions et/ou procédures,
- Rendre compte du travail effectué et des conditions de son intervention,
- Vous êtes en capacité de gérer des relations conflictuelles et votre sens du contact et du service public est reconnu,
- Rigueur et discrétion,
- Bonne condition physique,
- Maîtrise appréciée des outils bureautiques et de logiciels spécifiques (LOGITUD Police),
- Permis B obligatoire.

## Conditions statutaires :

---

- Lauréat du concours de gardien brigadier ou brigadier chef principal de Police Municipale

## Remuneration :

---

- Conditions statutaires sur la base des grilles du cadre d'emploi des gardiens brigadiers de police municipale,
- Régime Indemnitare (IFSE 25% du traitement brut indiciaire/part variable 75€ mensuels et compensation régime indemnitare antérieur,
- Prime de vacances : 799,90€ brut versée 1 fois l'année, en juin ou décembre, au prorata du temps de présence,
- Participation employeur à des contrats groupes complémentaires santé et prévoyance (maintien de salaire),
- Comité des activités sociales et culturelles (équivalent comité d'entreprise)

## Renseignements :

---

Auprès de Monsieur Jean-Luc PICOT, Directeur de la Police Municipale (Tél : 05.49.78.77.70)

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, 2 dernières évaluations professionnelles et copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours et/ou arrêté de la dernière situation administrative) avant le **28/08/2026** sous la référence : **V\_26\_C\_45** à l'attention de M. Le Maire - Direction des Ressources Humaines

Pour les candidats reconnus comme travailleurs en situation de handicap, une copie de l'attestation RQTH.

Par mail : [drh-candidature@agglo-niort.fr](mailto:drh-candidature@agglo-niort.fr)

Par voie postale : M. Le Maire

Direction des Ressources Humaines

Place Martin Bastard

CS 58755

79027 Niort Cedex